Commission Régionale Entreprise et Critérium

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du : Mardi 06 février 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

Appel à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.
L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.
Les clubs souhaitant accueillir ces évènements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.
Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.
Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nb de finales	Nb terrains nécessaires	Dates
FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN	**1**	**1**	**Le samedi 18 mai 2024 matin**
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM	**1**	**1**	**Le samedi 18 mai 2024 après-midi**

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM
SAMEDI APRES-MIDI

- **Régional 1**

25880821 – HOPITAL R. POINCARE / MUN. LOUVECIENNES du 03/02/2024
La Commission prend connaissance de la rencontre a été arrêté à la 88ème minute sur un score de 8-1 ainsi que des pièces versées au dossier (FMI, rapport de l'arbitre, rapport d'HOPITAL R. POINCARRE, rapport de MUN. LOUVECIENNES) et transmets le dossier à la C.R.D.

- **Régional 2**

25881675 – PHILIPPE GARNIER – COMMUNAUX MAISONS ALFORT du 03/02/2024 (R2/C)
La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre, du courriel hors délais de COMMUNAUX MAISONS ALFORT et enregistre le forfait non avisé de cette équipe (2ème forfait).

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :
26798622 – GAZIERS PARIS AS 2 / SACLAY CEA COM. du 03/02/2023 (R3/B)